# IrriFlash 2023 No 6 - Lundi 31 juillet 2023

Ronan OLIVO, Chargé d'études gestion quantitative, Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France o1 64 79 31 15 / 06 07 18 14 37 / ronan.olivo@idf.chambagri.fr

## RESTRICTIONS MISES A JOUR

### Mises à jour depuis le dernier Irriplaine :

Département	Zone d'alerte	Ancien niveau de restriction	Nouveau niveau de restriction				
	Lunain	Alerte Renforcée	Alerte				
//	Fusain	Alerte	Crise				

### Historique des restrictions 2023 en Ile-de-France :

Ann	née 2023																							
Semair	nes Lundi (jour/mois)	27/2	6/3	13/3	20/3	27/3	3/4	10/4	17/4	24/4	1/5	8/5	15/5	22/5	29/5	5/6	12/6	19/6	26/6	3/7	10/7	17/7	24/7	31/
du lundi au dimano	che Dimanche (jour/mois)	5/3	12/3	19/3	26/3	2/4	9/4	16/4	23/4	30/4	7/5	14/5	21/5	28/5	4/6	11/6	18/6	25/6	2/7	9/7	16/7	23/7	30/7	6/8
Dates	s des arrêtés préfectoraux (jour/mois) :																							
Dates	Département 77		9/3						20/4						2/6	8/6	16/6		30/6				24/7	27/
	Département 78	3/3	-,-	15/3			6/4		, :						-, -	-, -	,-	22/6	,-			20/7	, .	,
	Département 91	5,5		15,5			0,4										16/6	22,0				21/7		
	Département 95															7/6	.,				13/7	•		
	Paris & proche couronne	3/3														,	16/6		29/6					
1	Historique des niveaux de restrictions :																							
Légende couleur re	•																							
V	Vigilance																							
Α	Alerte																							
AR	Alerte renforcée																							
С	Crise																							
Départements	▼ Zones d'alerte ▼	~	~	*	~	~	*	*	~	~	~	~	~	-	*	~	*	~	*	*	*	~	*	
77	Ancoeur															V	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR	AR
77	Auxence																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Beuvronne																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Ecole																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Essonne															V	٧	V	V	V	V	V	V	V
77	Gondoire																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Grand Morin		V	V	٧	V	V	V	V	V	٧	V	V	٧	V	V	٧	V	Α	Α	Α	Α	Α	Α
77	Loing																V	V	V	V	٧	V	V	V
77	Lunain														V	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	AR	Α
77	Marne																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Orvanne														Α	AR	AR	AR	Α	Α	Α	Α	Α	Α
77	Ourcq																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Petit Morin															V	V	V	V	V	V	V	Α	Α
77	Reveillon		V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	AR	AR	AR	AR	AR	AR
77	Seine														.,		V	V	V	٧	٧	V	V	V
77	Thérouanne														V	V	A	A	V	V	V	V	V	V
77	Voulzie																V	V	V	V	V	V	V	V
77	Yerres															.,	٧	V	٧	V V	V	٧	V	V
77	Yonne	.,	.,	.,	V		.,	.,	.,		.,	.,	.,	.,	.,	V	٧	V V	V V	-	V	V V	V	V
78 78	Seine	V	V V	V A	V A	V A	V AR	AR	AR	V AR	V	C	V C	V										
78	Centre Sud-Est	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	AR	AR	AK	AR	AR A	C	C	ر
78	Sud-Ouest	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
91	La Bièvre, l'Yvette et leurs affluents	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
91	L'Orge et ses affluents, à l'exception	de l'v	atta at a	la dos -	ffluont											V	Α	Α	Α	Α	Α			
91	L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs af			ie ues d	muents	•										V	V	V	V	V	V	V	V	V
91	L'Yerres et ses affluents	muents														V	V	V	V	V	V	V	V	V
91	La Seine dans sa traversée du dpt de	l'Essor	ne et s	es netit	s afflue	nts dire	orts										V	V	V	V	V	V	V	V
95	Oise et Seine	. 1 23301	, Et 3	es petit	umut	un t											•	,	,		V	V	V	V
95	Plaine de France et Parisis															Α	Α	Α	Α	Α	AR	AR	AR	AR
95	Vexin															V	V	V	V	V	A	A	A	A
Paris & proche	-															•		·	•	-				
couronne	Zone 1 : Marne et Seine																V	V	V	V	V	V	V	V
Paris & proche	Zone 2a : Réveillon et Morbras	٧	V	V	٧	٧	V	V	V	V	٧	٧					٧	٧	AR	AR	AR	AR	AR	AR
couronne																								
Paris & proche couronne	Zone 2b : Nappe du Champigny																٧	٧	V	V	٧	V	V	V
Départements	Nappe de Champigny																							
77	Champigny Est		V	V	V	V	V	V	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α
77-91-94	Champigny Ouest																							
Départements	Nappe de Beauce																							
77	Fusain															Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	Α	С

## Mesures de restrictions en cours :

Département	Zone d'alerte	Niveau de restriction	Mesures de restriction
77	Tout le département, exceptées les zones en niveau de restriction plus élevé	Vigilance	Aucune
77	- Grand Morin - Petit Morin - Orvanne - Lunain	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 11h et 18h Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
77	- Réveillon - Ru d'Ancoeur	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 9h et 20h Interdiction totale pour les prélèvements en rivières ou nappe d'accompagnement Irrigation des cultures de pommes de terre et légumières : Dérogations possibles : ddt-secheresse@seine-et-marne.gouv.fr Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, sauf pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
78	-Seine	Vigilance	Aucune
,	- Sud-Ouest		Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) :
78	- Sud-Est - Centre	Crise	Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdit, sauf pour la défense incendie et pour les usages commerciaux (sous autorisation de la police de l'eau)
91	- L'Essonne, la Juine, l'Ecole et leurs affluents - La Seine essonnienne et ses petits affluents directs	Vigilance	Aucune
91	L'Orge et ses affluents, àl'exception de l'Yvette et de des affluents	Crise	Irrigation par aspersion des cultures : Interdit Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) : Interdit, Sauf irrigation par micro-aspersion pour maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Interdiction entre gh et 20h Et sauf irrigation par goutte-à-goutte pour maraîchage, cultures légumières, plantes aromatiques ou médicinales, plantes ornementales en pot, pépinières productrices d'arbres ou d'arbustes : Interdiction entre gh et 20h, fractionnement possible de l'interdiction 1h sur 2 (à inscrire) Plans d'eau (remplissage et vidange) : Interdiction, exception possible pour les usages marchands après demande préalable
95	Oise et Seine	Vigilance	Aucune
95	Vexin	Alerte	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre 10h et 18h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
95	Plaine-de- France et du Parisis	Alerte renforcée	Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Interdiction entre gh et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés) : Autorisée Plans d'eau : Interdiction de remplissage, de maintien en eau et de vidange Autorisation nécessaire pour les usages commerciaux
Paris & proche couronne	Ensemble	Vigilance	Remplissage plans d'eau : Interdit du 15 juin au 30 septembre pour les plans d'eau alimentés par des prélèvements en cours d'eau ou nappe d'accompagnement,
Paris & proche couronne	Zone 2a : Réveillon et Morbras	Alerte renforcée	sauf pour la défense incendie  Irrigation par aspersion des cultures (sauf à partir de plans d'eau déconnectés): Interdiction entre gh et 20h Irrigation des cultures par système localisé (goutte-à-goutte, micro-aspersion) (sauf à partir de plans d'eau déconnectés): Autorisée  Remplissage plans d'eau: Interdit, sauf pour la défense incendie et exception possible sur demande auprès de la Police de l'eau en cas d'usages commerciaux ou d'enjeux liés aux milieux aquatiques

Nappe souterraine	Secteur	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Nappe de Beauce	Fusain	Crise	<ul> <li>- Prélèvements interdits du samedi 8 h au lundi 8 h, soit 48 heures consécutives</li> <li>- Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 48 heures hebdomadaires : interdiction 4 fois de 8h à 20h.</li> <li>- Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain :</li> <li>Interdiction totale de prélèvement</li> </ul>
Nappe de Champigny	Champigny Est	Alerte	Toutes cultures hors spécialisées : Réduction de 5 % du quota restant à utiliser Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinière, gazons, arboriculture, plantes aromatiques, et serres :

- NOUVEAU site PROPLUVIA: <a href="https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/">https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/</a>
  - Restrictions d'eau en vigueur par bassin versant et par commune, avec accès aux arrêtés préfectoraux
  - o Historique des restrictions.



#### Bienvenue sur PROPLUVIA

Le site de l'information sécheresse du Gouvernement

